L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

SOIXANTIÈME ANNÉE (6e Série)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE

DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

TOME SOIXANTIÈME

(JANVIER à DECEMBRE 1950)

205
A516A
v.60

LANGRES

Imprimerie de l'AMI DU CLERGE, 4, rue Claude-Gillot

MCDL

60e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 1 5 JANVIER 1950

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

ANNÉE SAINTE

A nos lecteurs,

A l'heure ou s'ouvre l'Année jubilaire, nos regards et nos cœurs, comme ceux de la chrétienté toute entière, se tournent vers Rome, centre de la doctrine, foyer d'où rayonnent sur le monde entier, en tout temps, mais surtout en cette année bénie, les clartés et les trésors de la vie divine ici-bas.

Puissions-nous, et tous nos lecteurs avec nous, bénéficier de cette abondance de grâces célestes ! Heureux les prêtres qui pourront accomplir le pieux pèlerinage vers la Ville éternelle ! Que ceux d'entre eux qui appartiennent à la grande famille spirituelle de l'*Ami* veuillent bien y représenter leurs confrères. Par le désir et la prière, se joindront à eux tous ceux que le devoir d'état, la pauvreté, l'âge ou la maladie retiendront loin de Rome, non sans un nostalgique regret. Tous ensemble nous demanderons à Dieu, en union avec le Pontife suprême, que la paix promise aux hommes de bonne volonté s'établisse dans nos âmes, dans nos paroisses et nos œuvres, dans les rapports entre les classes sociales et entre les nations.

Nous demanderons aussi que les bénédictions célestes descendent abondantes et efficaces sur notre revue ; sur nos dévoués collaborateurs aux travaux desquels l'*Ami* doit d'être ce qu'il est ; sur nos chers abonnés dont nous ambitionnons d'être les serviteurs et les amis ; sur tous nos lecteurs, à qui nous nous efforçons de montrer, sous la lumière qui nous vient de Rome et de l'Episcopat, les voies où peut s'engager sans péril leur difficile apostolat d'aujourd'hui.

Que le divin et unique Maître veuille bien exaucer ces vœux que nous lui avons présentés en célébrant le saint-sacrifice dans la nuit qui commémore sa venue parmi nous !

A. Rozier. F.-M. Catherinet.

Le 2 janvier 1950.
En la fête du Saint-Nom de Jésus.

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La position du Saint-Siège au sujet de la réforme du Calendrier. — II. Un jésuite délégué à l'O.N.U. — III. L'art oriental en Gaule, aux ve et vie siècles. — IV. Le drame du patriotisme polonais. — V. Grands Séminaires en Afrique noire. — VI. L'art dans la vie sociale, de nos jours. — VII. Bilamala et le juste prix. — VIII. La langue française en diplomatie. — IX. Hypothèses sur la vie des anguilles. — X. La philosophie de Maurice Blondel.

I

A deux reprises déjà [1], nous avons parlé ici de la Réforme du Calendrier. Nous l'avons fait en résumant les données des Revues que nous avions sous la main. Les nombreuses lettres qui nous sont parvenues, à propos de ces articles, prouvent que la question intéresse beaucoup de personnes. La plupart d'entre elles manifestaient au surplus le désir de voir la réforme s'accomplir dans le sens indiqué et de préférence, en cette année 1949 ou au plus tard, en 1950, afin de profiter de la coïncidence du premier janvier avec un dimanche.

Mais voici qu'il nous faut y revenir, et dans un sens différent de ce que les Revues paraissaient indiquer. La position du Saint - Siège n'y était pas exposée assez complètement. Nous en sommes informés par la revue espagnole *Ecclesia*, en date du 15 octobre, qui nous fournit des textes qu'il nous faut lire, afin de bien comprendre les raisons d'hésiter que l'Eglise catholique aperçoit, en face du problème dont il s'agit.

Ce que les Revues ont dit d'ordinaire, pour préciser le sentiment de Rome, sur le calendrier, se résumait en ceci : pas d'objection d'ordre dogmatique. Cela est une vérité, mais, comme le dit *Ecclesia*, ce n'est qu'une *demi-vérité*.

Avant l'O. N. U., la défunte Société des Nations avait déjà mis sur pied un projet de réforme du calendrier. Le Vatican fut alors amené à formuler son sentiment, par des déclarations répétées, adressées au monde diplomatique, en 1923, 1924, 1929, 1937.

Nous pouvons nous en tenir au dernier de ces documents, qui résume et confirme les autres. Ce texte était un *Memorandum*, du 2 juillet 1937. En voici les données essentielles :

— 1° La question du calendrier est une question

[1] Causeries des 11 août et 13 octobre 1949.

25,316

éminemment religieuse. Elle a toujours été considérée ainsi. Le calendrier a pour origine la détermination des fêtes religieuses ; c'est pourquoi, dans tous les temps, il a été fixé par le sacerdoce. La réforme julienne ne fut pas l'œuvre de César en tant que dictateur, mais en tant que Souverain Pontife, en l'an 45 avant J.-C.

Lorsque les révolutionnaires de 1793 voulurent réformer le calendrier, ce fut dans un but antireligieux. Ils voulaient supprimer les fêtes, rayer le dimanche, en le remplaçant par le décadi, faire disparaître la *semaine*.

— 2° Dans la réforme actuellement projetée, il s'agirait en particulier de rendre plus uniforme la longueur des mois. A cela, le Saint-Siège n'oppose aucune objection.

Mais il est proposé encore de fixer le jour de Pâques à une date immuable, d'une part, et d'introduire, dans la série des semaines, des jours *blancs*, ne comptant pas dans le décompte des semaines, pour ajuster le nombre des semaines au nombre des jours de l'année. Sur ces deux points, le sentiment du Saint-Siège s'exprimait dans le passage suivant du *Memorandum :*

« En présence du projet mis en avant et de tout autre projet analogue, le Saint-Siège revendique le caractère éminemment religieux de la question et sa propre compétence pour la résoudre ; il réaffirme, par ailleurs, que les modifications proposées au calendrier en vigueur, bien que n'étant en contradiction avec aucune vérité dogmatique, n'apparaissent, dans le présent, ni comme justifiées ni comme acceptables. »

Le *Memorandum* apportait ensuite les arguments du Saint-Siège, sur les deux points visés.

— 3° En ce qui concerne d'abord la fête de Pâques, il ne faut pas oublier que cette fête est la plus importante du cycle liturgique, qu'elle se rattache au dogme central de notre religion, et que la date en fut fixée solennellement par le Concile de Nicée, en 325. Les différentes assemblées qui ont voulu la réforme du calendrier, finalement réalisée par le pape Grégoire XIII, en 1582 — conciles de Constance, de Bâle, du Latran (V) et de Trente — ont toutes maintenu les dispositions du Concile de Nicée. En conséquence, le Saint-Siège estimait qu'il ne conviendrait de toucher à une tradition aussi antique et aussi vénérable, que si elle était réclamée *par un concile œcuménique*, ou du moins *acceptée par un tel concile.*

Le Saint-Siège avait déjà, en 1929, exprimé cette résolution de sa part et il déclarait s'y tenir.

— 4° Mais l'objection la plus grave du Saint-Siège est celle qui concerne *la suite ininterrompue de la semaine.*

« A bien plus forte raison, déclare en effet le *Memorandum*, le Saint-Siège soutient-il qu'il n'y a pas de raison d'interrompre le cycle septimanial, par l'introduction de jours *blancs ou nuls...* »

Le *cycle semainier* est en effet d'origine divine. C'est le moyen établi par la révélation pour l'observation de la loi naturelle et divine du repos périodique, en l'honneur du Créateur. Le peuple hébreu a observé, depuis la plus haute antiquité ce cycle sacré. Les chrétiens en ont adopté la tradition. Cette règle a toujours été considérée comme si rigoureuse que, dans toutes les réformes intervenues, dans le calendrier (fixation du jour de repos au dimanche au lieu du samedi, fixation de la fête de Pâques au dimanche, réforme du calendrier par Grégoire XIII), on a toujours eu soin de maintenir intacte la série du cycle hebdomadaire. C'est ainsi que Grégoire XIII décréta que l'on sauterait du *jeudi*, 4 octobre, au *vendredi*, 15 *octobre*. La semaine ne fut pas interrompue, malgré la suppression de dix jours pleins.

« Le registre régulier de la semaine dure donc depuis des siècles incalculables et constitue le plus sûr point de référence, pour toutes les recherches de l'histoire et de la chronologie, tant profane que sacrée. »

Le Saint-Siège reconnaissait en somme qu'il n'y a absolument aucun dogme mis en péril par les projets de réforme du calendrier. Mais il estimait qu'il n'y a pas de raison suffisante pour abandonner une tradition aussi vénérable que celle de la semaine. Et le *Memorandum* concluait que s'il intervenait une réforme du calendrier partielle, c'est-à-dire n'ayant force de loi que dans une partie de la chrétienté, dans l'Eglise anglicane par exemple, le désordre en serait singulièrement accru : on perdrait le contact avec les Juifs et les Mahométans, qui ont conservé le cycle de la semaine, et on aggraverait le dissentiment avec l'Eglise dite orthodoxe, qui a conservé le calendrier julien.

« Pour ces motifs, déclarait le document, le Saint-Siège désire que votre Gouvernement donne un vote négatif dans la question du projet de convention relative à la réforme du calendrier proposée par la circulaire du 12 mars passé (1937), parce que l'adoption de cette réforme ne pourrait, dans l'état présent des choses, rencontrer que son opposition. »

Telle était la position prise par le Saint-Siège il y a douze ans. Elle autorise à penser que Rome n'accepterait pas sans difficulté un changement au calendrier et qu'en tout cas il est peu probable, dans l'état actuel des choses, qu'une telle décision soit prise pour le 1er janvier 1951.

II

C'est encore à la revue *Ecclesia*, publiée à Madrid, le 22 octobre 1949, que nous emprunterons l'information suivante. Elle nous est donnée par Luis Sanz Burata, et elle concerne le père jésuite de Souza, recteur du collège de Loyola, à Madras, ancien membre de l'assemblée constituante de Delhi, encore actuellement député au parlement hindou. Ce savant et pieux religieux de la Compagnie de Jésus a été récemment désigné par le gouvernement du pandit Nehru, pour faire partie de la délégation indienne à l'assemblée de l'O.N.U., qui vient d'achever ses laborieuses tractations à Lake-Success.

Le fait est assez remarquable pour être noté. Il faut, certes, que la personnalité du P. de Souza soit entourée d'un grand prestige pour que la mission de représenter l'Hindoustan à l'O.N.U. lui ait été dévolue. Naturellement, cette désignation n'a pu avoir lieu sans l'assentiment des supérieurs de la célèbre Compagnie.

Le P. de Souza appartient à l'une des plus vieilles familles de l'époque de la domination portugaisse, à Goa, au temps de la conversion de la côte malabare par S. François-Xavier. La famille de Souza et de très vieille noblesse. Elle a donné à l'Eglise, depuis des siècles, de nombreux prêtres ou religieux. Actuellement encore, ils sont trois frères

de Souza dans la Compagnie de Jésus. Celui qui nous occupe en ce moment se nomme Jérôme. Il fit de brillantes études au collège universitaire de Saint-Joseph de Trichinopoly et y conquit le doctorat. Une fois entré chez les jésuites, il fut destiné d'abord au professorat, au même collège, qui compte en ce moment plus de 2.000 étudiants appartenant aux classes dirigeantes du pays. Il fut ensuite envoyé à Madras, pour y diriger, en qualité de recteur, le centre universitaire du Collège Loyola, l'un des plus réputés des Indes. C'est là que le P. de Souza a acquis le prestige dont il est entouré. Ce religieux encore jeune — il n'a pas plus de 40 ans — est un linguiste extraordinaire : il parle couramment les langues indigènes, anciennes et modernes, l'hindou, le tamoul, le sanscrit. Mais il connaît à fond également le français, l'anglais, le portugais, l'espagnol et l'italien.

Quand il fut question de nommer, il y a deux ans, des députés à l'assemblée constituante de l'Hindoustan, les catholiques portèrent sur son nom tous leurs suffrages. En vain s'excusa-t-il sur le poids de ses nombreuses occupations. Ce fut un brahmane, comptant parmi les plus représentatifs de l'Inde, J. K. Gopalacharri, qui avait été condisciple du P. de Souza, qui réussit à vaincre ses résistances. L'humble religieux consulta ses supérieurs. Ils furent d'avis qu'il pouvait rendre à la cause catholique aux Indes d'éminents services. Finalement il accepta le siège de constituant qui lui était offert, mais à la condition qu'il pourrait s'absenter des séances, toutes les fois que sa présence n'y serait pas indispensable et que ses devoirs de recteur l'exigeraient.

Il a pu d'autre part faire le tour de l'Europe et donner partout d'intéressantes conférences sur la situation du catholicisme aux Indes. On l'a vu notamment, en avril dernier à Leeds (Angleterre). Il vint ensuite à Bruxelles, Paris, Rome. Il avait été reçu par S. S. Pie XII, en mars.

L'un des traits où éclate de la façon la plus inattendue la renommée du P. de Souza, aux Indes, est le suivant : deux jours après l'assassinat du « mahatma » Gandhi, c.-à-d. le 2 février 1948, ce fut lui qui fut chargé, immédiatement après le premier ministre et après le représentant des musulmans, de prononcer, au nom des chrétiens, l'éloge funèbre du grand homme. Avec une sobriété d'expression qui n'excluait pas l'émotion, le recteur du Collège Loyola, sans tenir compte de la différence de religion, glorifia Gandhi pour sa lutte contre les castes et le dogme de « l'intouchabilité », pour sa tactique de la « résistance passive », pour son acceptation courageuse de la prison, à maintes reprises, en faveur de son idéal, pour le prestige mondial qu'il avait su conquérir. Des centaines de milliers d'auditeurs assistaient à ce discours du P. de Souza, que la radio diffusa dans tout l'univers.

Notons au passage que ce fut un véritable miracle que les chrétiens aient pu traverser, sans dommages, les agitations formidables causées par la proclamation de l'indépendance de l'Hindoustan, par l'opposition acharnée des Musulmans, qui exigèrent de former un état à part. Cet immense pays de l'Hindoustan n'offrait aucune sorte d'unité, ni géographique, ni historique, ni ethnographique, ni linguistique, ni religieuse. On pouvait s'attendre à d'effroyables convulsions, au départ des Anglais. De fait, il y eut au Punjab et au Cachemire des massacres massifs de musulmans. Les uns furent affreusement mutilés, d'autres brûlés vifs. On peut attribuer à la prudence, à l'esprit de conciliation et de compréhension dont fit preuve le P. de Souza, la préservation des chrétiens. Ils ne sont que six millions, dont quatre millions de catholiques, sur une population évaluée à 350 millions. L'influence du P. de Souza fut assez heureuse pour faire entrer dans la Constitution les dispositions les plus libérales, en sorte que les droits des minorités soient consacrés au sein de l'immense Etat hindou. Si la liberté de religion existe aux Indes, on le doit, en partie, à ce jésuite, aussi sage que savant. Cette liberté, telle qu'il l'a obtenue, contient la liberté de conscience, la liberté du culte public, enfin la liberté de la propagation de la religion propre, c'est-à-dire du prosélytisme. Cette dernière, contredite même par Gandhi, avant sa mort, fut la plus discutée. Elle fut combattue avec âpreté par Ario Samaj et le Brahmane Samaj. Mais le défenseur de la thèse chrétienne réussit à l'emporter. Les débats de la Constituante avaient commencé le 4 novembre 1948. Par une coïncidence remarquable, ce fut le 3 décembre, jour de la fête de S. François-Xavier, que les libertés en question furent reconnues.

Nul doute que le P. de Souza ait travaillé de tout son pouvoir, à Lake-Success, au cours de la réunion de l'O.N.U., toute récente, en faveur des grandes idées catholiques : liberté de l'Eglise, concorde universelle, paix mondiale.

III

Poursuivant, à 87 ans — il est né en effet, à Commentry (Allier), en 1862 — ses admirables études d'art religieux, M. Emile Mâle a donné à la *Revue des Deux-Mondes* du 15 octobre 1949 une étude fort instructive, intitulée : *Les Orientaux en Gaule. L'apport des Wisigoths.*

« Les rapports de l'Orient et de la Gaule, dit-il, en débutant, ont été continuels, dès la fin du monde antique et pendant presque toute la durée des temps mérovingiens. Les Syriens nous apparaissent alors comme les seuls navigateurs de la Méditerranée. Ils jouent le rôle des Phéniciens aux origines de l'histoire. Presque tout le commerce est entre leurs mains. S'il y a encore du luxe, sous les rois Mérovingiens, c'est à eux que la Gaule le doit. »

Voilà donc une première constatation qu'il nous faut bien retenir. Il est clair en effet que les influences d'art vont suivre les routes du commerce et des objets de luxe.

Mais d'abord qu'entend-on par « Syriens » ? Tous les orientaux parlant grec, qu'il viennent d'Alexandrie ou d'Ephèse, d'Antioche ou de Tyr. Ce sont eux qui nous apportent toutes les marchandises, par Marseille et Narbonne. A Narbonne, ils sont si nombreux qu'un concile du VIe siècle classe la population en Goths, Romains et Syriens. De Marseille et de Narbonne, ils se répandent sur toutes les routes de la Gaule. On trouve leurs traces, dans les inscriptions, à Vienne, à Lyon et même dans un village de l'Ain appelé Genay.

« Ce nom de *Genay*, dit E. Mâle, vient du syrien Ganatha. Le marchand syrien, qui n'oubliait pas sa lointaine patrie, avait donné, à l'un de ses entrepôts, le nom de sa ville natale, Ganatha, en Syrie. »

On trouve aussi les Syriens à Orléans, où ils forment encore une colonie, au début du VIIe siècle, à

Paris, où sainte Geneviève était saluée, grâce à eux, par saint Siméon Stylite, à Bordeaux, où certains d'entre eux étaient extrêmement riches.

Partout, ils offraient les produits de l'Orient : vins de Gaza, épices d'Arabie et des Indes, papyrus d'Egypte, coton. Mais aussi des œuvres d'art arrivaient avec eux : ivoires, étoffes précieuses, tableaux, icônes, qui commencent à orner les églises et les demeures chrétiennes. La crucifixion, en usage dès le VI^e^ siècle, en Orient, choqua d'abord en Gaule et Grégoire de Tours nous dit qu'il fallut couvrir d'un voile l'image de Jésus en croix.

Dans un autre domaine, l'influence des Syriens est immense : la vie monastique tire de l'Orient son origine, par saint Athanase, par Cassien, par les fondateurs de Lérins, Honorat et Caprais. Il existe encore à Lérins une chapelle dite de saint Honorat, et dont Emile Mâle nous dit ici :

« Les fondateurs (gaulois) demandèrent-ils à des moines de Syrie de construire leur couvent et leur église ? Sans pouvoir en apporter la preuve, on l'a affirmé. Cependant la chapelle trilobée et à coupoles de saint Honorat ressemble étrangement à une église monastique égyptienne. »

A Clermont, le monastère de Saint-Cyrgues fut fondé, vers 470 — 70 ans après celui de Lérins — par un moine d'Orient, saint Abraham. Il est probable que c'est par lui que le culte de saint Cyr ou Cyrgues, enfant martyrisé avec sa mère, sainte Julitte, sous Dioclétien, se répandit en Gaule.

Il est non moins probable que ces moines d'Orient, dont nous devinons le passage chez nous, ont apporté des icônes, des ivoires.

« Les manuscrits de l'époque mérovingienne nous révèlent un contact direct avec l'Egypte. On y trouve les mêmes majuscules, faites d'animaux contournés, les mêmes tons vifs disposés en petits compartiments qui font ressembler ces majuscules à des émaux cloisonnés... Nos enluminures ont donc eu des modèles venus de la Thébaïde ou du Sinaï. »

Ce qu'il faut savoir également, c'est que plus d'un évêque de l'époque gallo-romaine fut originaire de « Syrie », c.-à-d. d'Orient. Sans rappeler Pothin et S. Irénée de Lyon, citons Cassien, évêque d'Autun, mort en 355, et, croit-on, originaire d'Alexandrie ; Eusèbe, évêque de Paris, en 591, appartenant à la colonie syrienne de Paris et dont Grégoire de Tours nous apprend qu'il remplaça tous les dignitaires de son église par des Syriens, ce qui suppose qu'ils étaient nombreux.

Bien des passages des écrits de Grégoire de Tours — légende des Sept-Dormants d'Ephèse, de miracles de la Vierge, vie de saint Phocas, de saint Domitius, de saint Georges — ne s'expliquent que par la présence auprès de lui de quelque interprète syrien.

Chose également à retenir, les influences syriennes en Gaule pouvaient venir soit directement, soit en passant par Rome. Cette ville était le centre de la catholicité. Les évêques gaulois étaient en constante relation avec le siège de Pierre. Or, nous assure M. E. Mâle, « quand nos évêques allaient à Rome, au VI^e^ et au VII^e^ siècle, ils ne trouvaient plus une ville latine, mais une ville grecque. »

En effet, depuis le milieu du VII^e^ siècle, Rome avait été enlevée aux Ostrogoths et reconquise par les empereurs de Constantinople. On ne lui avait pas rendu son rang de capitale. Elle dépendait administrativement de Ravenne, où résidait un exarque, dont un simple délégué habitait le palais des Césars au Palatin. Autour de ce délégué, tous les fonctionnaires sont des Orientaux.

« Un fait extraordinaire rend sensible cette invasion de Rome par les Orientaux. A partir des premières années du VII^e^ siècle, presque tous les papes furent des Grecs ou des Syriens. L'Eglise romaine devint toute grecque et adopta les fêtes et les saints de l'Orient. C'est alors qu'on célébra pour la première fois la Dormition de la Vierge, qui est la mort de la Vierge suivie de son Assomption. Le culte de la Vierge qui s'était organisé en Syrie prit alors, dans la liturgie romaine, une place qu'il n'avait jamais eue. Dans le même temps des églises s'élevèrent en l'honneur des saints orientaux saint Georges, saint Théodore, saint Menas. »

Il vint à Rome des moines grecs, en quantité. Des monastères furent créés à leur intention : Saint-Sabas sur l'Aventin ; Saint-Anastase près de St-Paul-hors-les-Murs ; Saint-Erasme, sur le Cœlius, etc. Cette immigration s'accrut avec l'invasion arabe, forçant les moines de Palestine, de Syrie, d'Egypte et de Mésopotamie, à chercher au loin un refuge. Les influences orientales sont visibles dans les basiliques de ce temps : Saint-Laurent-hors-les-Murs, Sainte-Agnès, par exemple, et dans les mosaïques ou les fresques dont ces églises sont ornées.

M. E. Mâle entre ici dans des détails techniques fort probants et aboutit à cette conclusion que tout cet art oriental des VI^e^ et VII^e^ siècles, n'a fait « que revenir aux plus vieilles traditions de l'Orient » et en particulier aux formes décoratives qui se trouvent « déjà dans les monuments de l'Assyrie et de la Perse ». Comme éléments de cette grammaire décorative, notre auteur cite : *l'étoile à six rais*, la *marguerite*, l'*hélice*, la *tresse*, la *double palmette*, les *branches de vigne stylisées*.

A côté de ces influences syriennes, M. E. Mâle croit cependant devoir signaler aussi l'influence des Wisigoths. Ils étaient arrivés dans le sud de la Gaule, dès le début du V^e^ siècle, et avaient étendu leur domination, de là, sur presque toute l'Espagne. Mais il est un point à noter :

« On considère d'ordinaire, dit M. Mâle, les Wisigoths comme des barbares sans culture, comparables à toutes les autres tribus de la race germanique ; mais sur ce point on se trompe. Les Goths, qui se divisaient en Wisigoths et en Ostrogoths étaient les plus civilisés de tous les Barbares. »

Leurs contacts avec les Grecs étaient anciens. Les fouilles révèlent que leur historien, Jordanès, a dit vrai quand il nous apprend que les produits de l'Orient et même de la Perse venaient jusqu'à eux. « L'orfèvrerie des Goths, quand elle n'est plus scythique est une imitation directe des modèles persans. » Leurs poignées d'épée sont ornées de grenats enfermés dans de petites cloisons, à la mode persane. Les Wisigoths conservèrent fidèlement dans leurs migrations — de la mer Noire au sud de la Gaule et en Espagne, comme en Italie — les traditions de l'art asiatique. Du reste, ce fut la poussée des Huns, en 376, qui força les Goths à quitter les bords de la mer Noire, à franchir le Danube et à s'établir en Mésie et en Thrace, d'où ils furent accueillis comme soldats au service de l'empire.

« Leur intelligence, leur facilité à s'instruire étonnèrent les Grecs. Jordanès écrit à leur sujet : « Ils ne manquèrent pas d'hommes qui les formèrent au savoir, aussi

les Goths furent-ils les plus instruits des Barbares et ils égalèrent presque les Grecs, comme le rapporte Dion, qui écrivit en grec leur histoire. »

Il ne faut donc pas en rester ici aux insinuations de Sidoine Apollinaire, qui nous dépeint les Wisigoths comme des êtres sentant le rance et très grossiers. C'étaient, sans doute, des hommes du commun, mais un Ataulf, leur roi, qui, en 412, conquit l'Espagne et en 414, à Narbonne, épousa Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose, était tout autre chose qu'un barbare. « Il s'était promis, dit Paul Orose, de travailler à rétablir la civilisation ». Wallia, Théodoric II, Euric, qui lui succédèrent, aspiraient comme lui à faire revivre la civilisation antique. Sidoine lui-même, qui les vit de près, parle de l'élégance grecque de leur cour de Toulouse et de Bordeaux.

Ces Goths furent des amis de l'art. Il se forma, dans leurs grandes villes, Narbonne, Toulouse, Bordeaux, des artistes très habiles et que l'on appelait au loin. Un texte connu nous dit qu'un abbé de Rouen, pour bâtir une belle église en pierres, fit venir des ouvrier goths du Midi. Cette église fut élevée *manu gothica*. Quand plus tard, on voudra faire du mot « gothique » un synonyme de barbare, on commettra donc une erreur et une injustice historique.

C'est leur influence que M. E. Mâle croit pouvoir discerner dans les sarcophages sculptés du sud de la Gaule, du v^{e} au vii^{e} siècle, car ils ne rappellent en rien les sarcophages de Rome, mais bien plutôt ceux de Ravenne. Notons toutefois que

« il n'y a aucune raison de croire que les sculpteurs du sud-ouest soient allés demander des modèles à Ravenne. L'explication est plus simple : les uns et les autres s'inspiraient de modèles orientaux. »

Partout en effet où les Goths étendirent leur domination, « ils pratiquèrent cet art d'essence orientale. »

Conclusion : soit directement par les marchands et les moines syriens, soit indirectement par les Wisigoths, « à partir du v^{e} siècle, dans le sud-ouest et à partir du vi^{e}, dans le reste de la Gaule, l'art décoratif de l'Orient règne sans rival. »

IV

Dans le même numéro du 15 octobre de la *Revue... des Deux-Mondes*, nous ne pouvons pas ne pas relever un article, poignant par endroits, de Jacques Fontaine, intitulé : *le Drame du patriotisme polonais*.

L'auteur a étudié sur place l'esprit polonais, durant un an. Nul doute, semble-t-il, que s'il se trouvait encore derrière le rideau de fer, son article ne le fît traiter, à l'exemple de plusieurs autres, comme un « espion », coupable du plus grand des crimes : celui de dire la vérité !

« Jusque vers le printemps de 1948, le sentiment national du peuple polonais, nous assure-t-il, pouvait se résumer dans deux expressions dominantes, frustes et spontanées : la haine de l'Allemand et la haine du Russe, d'ailleurs héréditaires, mais à qui les événements récents et en cours conféraient une outrance générale. »

La haine de l'Allemand toutefois a peu à peu perdu de son ingénuité. Sans doute, on n'a pu oublier les emprisonnements, les persécutions, les crimes et les massacres de la Gestapo. Mais un très grand nombre de Polonais chassés de chez eux par les Russes et transplantés dans les anciennes terres allemandes, ont encore moins oublié les violences des Russes :

« Les réfugiés de l'Est ont apporté le témoignage que les Allemands ne possédaient pas le monopole de la mauvaise foi, de la cruauté et des tyrannies. Témoignage qui, s'ajoutant à des constatations de chaque jour, a provoqué des comparaisons, pas toujours, surtout en Poméranie, défavorables aux Allemands. »

Non seulement en septembre 1939, lorsque les Russes s'entendirent froidement avec les Nazis, pour dépecer la Pologne, mais encore et surtout en 1945 et 1946, lors des pillages systématiques, des emprisonnements massifs, des déportations de populations entières, vers l'ouest, les Russes ont tout fait pour donner un nouvel aliment à la haine des Polonais contre eux.

« Il n'est pas de vexations, de cruautés, de violences que les troupes soviétiques n'aient fait subir aux Polonais aussi bien qu'aux Allemands. Les témoignages qu'on en recueille chaque jour sont de nature à remplir un des dossiers les plus horribles de cette guerre. Depuis 1948, les sévices de l'administration soviétique sont moins spectaculaires, mais non moins blessants ni moins profondément ressentis. »

Les Russes agissent en maîtres. Ils occupent les ports, les installations économiques, les logements. Ils cèdent parfois, mais c'est pour reprendre ce qu'ils ont donné, sans préavis. Ils enlèvent les richesses économiques nécessaires aux provinces polonaises ; ils violent cyniquement leurs promesses. Ils ont l'art sans doute de camoufler leurs déprédations sous le couvert d'une administration polonaise communiste complètement asservie, mais cela ne trompe personne. Seulement, la colère des patriotes doit se ronger elle-même dans le vide, dans le silence, dans l'impuissance.

Depuis dix-huit mois, sans rien changer à l'arbitraire de leurs procédés, les Russes ont donné à leur occupation cet aspect extérieur et superficiel de courtoisie que les Allemands avaient adopté au début, chez nous. La haine polonaise est par suite assez désemparée :

« La haine du Russe, dit notre article, est générale. Elle s'est accrue du fait des dernières opérations de guerre, du fait de l'occupation et des bouleversements sociaux dont on rend les Russes entièrement responsables. Elle s'est cependant répandue suivant une loi insolite. Elle est bien plus vivace généralement dans les masses ouvrières et paysannes que chez les hommes à qui leurs connaissances techniques peuvent assurer encore pendant quelques années des fonctions de direction et des possibilités de manœuvre. »

Les simples croient à la libération du Russe, au moyen ou à l'occasion d'une nouvelle guerre, qu'ils appellent de leurs vœux. Les gens instruits comprennent mieux les difficultés qu'amènerait la guerre, les dangers qu'elle représente, les mesures draconiennes que prendraient les Russes pour obliger le peuple polonais à combattre dans leur camp. De là, un certain découragement chez les « intellectuels ». La haine du Polonais, unanime certes, restera donc inactive pour l'instant :

« En cas de guerre, il n'est pas douteux qu'elle se réveillerait. Les organisations secrètes, qui tiennent soigneusement à jour les fiches de mobilisation, se trouveraient immédiatement sur les arrières soviétiques. Bien des gens, de toutes les classes, parmi ceux qu'on soupçonne le moins aujourd'hui, se joindraient à elles. »

Assurément, le parti communiste polonais fait une intense propagande en faveur de l'amitié polono-russe. Mais cette propagande n'obtient pas toujours les résultats qu'elle recherche. Le communisme polonais est trop visiblement un apport étranger ; il est sans racines dans le peuple, il n'a pas d'histoire, pas de luttes syndicales dans le passé à son actif. Il manque de cette « mystique » dont se glorifie chez nous le communisme, à savoir que ce n'est que dans le communisme que l'on peut, de nos jours, satisfaire au besoin de justice, de dévouement et d'abnégation. « Un argument chrétien » en somme, note notre article.

La destruction de la religion par la libre-pensée, par le radicalisme politique, par le laïcisme a créé, chez nous, un vide. C'est ce vide que le communisme prétend combler. En Pologne, rien de semblable. Le vide religieux n'a pas été fait. Les discours des chefs du parti sont d'une pauvreté de pensée affligeante. Et tandis que chez nous les communistes font appel volontiers à de grands ancêtres anticléricaux, scientistes et positivistes, les communistes polonais, n'ayant pas d'ancêtres nationaux, pas de tradition nationale, et ne pouvant recourir à des modèles occidentaux, sont réduits à emprunter leur documentation aux Russes, c'est-à-dire à l'ennemi héréditaire !

« Le communisme polonais est particulièrement morne et désolé. »

Mais ce qui l'empêche avant tout de prendre racine, c'est, nous venons de le dire, la persistance générale de la foi chrétienne.

« Le sentiment religieux catholique contribue, écrit M. Fontaine, dans une large mesure à dessécher la théorie du parti. C'est dans les églises que la population, et combien de membres volontaires du parti parmi elle, va chercher ses enthousiasmes et ses extases mystiques. Cette source n'est pas près d'être déviée. »

Les communistes n'ont donc eu qu'une ressource, qui était de réaliser des réformes populaires. Mais nul n'oublie que ces réformes avaient été entamées du temps même du maréchal Pilsudski. De plus, il a fallu accompagner les réformes de tout un système de contraintes qui leur ont enlevé tout leur attrait.

« En gros, les semblants de liberté donnés au peuple, les partages de terres, les nationalisations, les créations de coopératives, aboutissent à un état qu'il est malgré tout plus facile de faire prendre pour la démocratie que l'état ancien. Or, *les conditions sont telles qu'il ne peut en résulter qu'une désillusion profonde, dont le parti communiste et sa mystique ne sont pas les seules victimes, mais encore l'idée de démocratie elle-même.* »

La conclusion de toute cette étude est que le sentiment polonais se trouve actuellement dans une profonde apathie, faite de découragement, de rancune et d'aigreur, de contradiction aussi :

« Chaque Polonais, en tête-à-tête, avouera qu'il n'attend plus son salut que de l'intervention étrangère. Mais, en groupe, lorsqu'il est livré aux influences de son nouveau milieu social, il fera preuve d'une *étonnante xénophobie* »[1].

Conclusion pessimiste de notre auteur :

« Obligé de s'entendre avec ceux qu'il n'aime pas et de délaisser ceux qu'il aurait pu aimer, le peuple polonais aura donc tendance à s'enfermer dans un nationalisme étroit et rancunier. »

Et encore : « L'esprit d'indépendance et de résistance à toute oppression n'est pas mort. Mais il est manifeste déjà que la nation polonaise se présenterait malade et dissociée, devant les décisions que pourraient imposer les bouleversements violents et une réorganisation pacifique universelle. »

V

Dans notre Causerie du 7 juillet 1949, nous avons décrit la vie des Grands Séminaires de l'Afrique noire, en nous servant de la très intéressante Revue : *Les Grands Lacs*. Mais on nous a fait gentiment remarquer que notre énumération était incomplète, en nous adressant un numéro de la *Revue du Clergé africain*, éditée à Mayidi, au Congo belge, et qui nous donne des indications plus complètes [2]. Disons d'abord que le seul aspect de cette Revue donne la meilleure idée des réalisations typographiques, au sein de nos magnifiques missions. Et ce n'est pas seulement la tenue matérielle de la Revue qui est à louer ; sa tenue littéraire, les articles de doctrine ou de casuistique missionnaire, qui la remplissent sont du plus vif intérêt.

L'article que nous retiendrons ici a pour titre : *Le Séminaires régionaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi*, et il est signé du R. P. L. Denis, S. J. Dans la liste des Séminaires qu'il nous décrit, il en est dont nous avons parlé déjà : ceux de Baudoinville (sous le paronage de St-Thomas d'Aquin) ; de Kabwe (Séminaire du Christ-Roi) ; de Niangara (Séminaire Saint-Albert-le-Grand). Il nous reste à parler des séminaires de Nyakibanda (Astrida) et de Mayidi.

Le premier est placé sous le vocable de St-Charles-Borromée. Après des ébauches de séminaire, en différent postes, la construction de celui-ci commença en 1935. Dès 1936, les séminaristes en résidence à Kabgayi venaient se fixer dans le nouvel édifice. Les constructions se sont poursuivies depuis lors ; la chapelle définitive n'était pas encore bâtie en janvier 1947. Ce séminaire reçoit les élèves des vicariats du Ruanda, de l'Urundi, du Lac - Albert, et de Kivu. Les études y sont très poussées : trois ans de philosophie, pour commencer. Après cela, un an de stage dans les postes de mission. Les stagiaires ont pris la soutane — blanche naturellement — dès leur entrée au séminaire, mais ils ne recevront la tonsure qu'après la première année de théologie, qui suivra leur stage. Il y a cinq ans de théologie. Les deux dernières années préparent d'une manière plus directe au sacerdoce, par l'étude des sacrements, des sixième et septième commandements et du *De Pœnis ecclesiasticis*. Cela fait donc, en dehors des études préliminaires au Petit Séminaire, *neuf ans* de formation intellectuelle, morale et ascétique, au Grand Séminaire, ou en stage.

Si quelqu'un s'étonnait de la longueur des études de philosophie, il faudrait lui rappeler que ces études comportent également un enseignement sommaire de la physique, de la chimie, de l'anatomie, de la physiologie et de l'hygiène. En outre, en cinquième année de théologie, il y aura un cours de sociologie et des notions d'économat dans une communauté missionnaire.

Comme on le voit rien n'est négligé pour faire

[1] Ici, comme plus haut, c'est l'auteur qui souligne.

[2] Paraît tous les deux mois, depuis 1946. — Rédaction et administration : Mayidi (Congo belge).

des prêtres indigènes des hommes complets et de véritables serviteurs de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Les cours sont faits en français et en latin Entre eux, les séminaristes ne doivent parler que le français. Jusqu'en 1947, on avait pu ordonner 118 prêtres indigènes, dont 79 du Ruanda, 29 de l'Urundi, 6 du Lac-Albert et 4 de Kivu. Si l'on veut se rendre compte du pourcentage des persévérances dans la poursuite de la vocation, on notera, qu'en 1947, sur 447 séminaristes entrés, parmi lesquels 118 avaient été ordonnés, il en restait 152 en cours d'études, tandis que 171 étaient sortis. On trouverait, croyons-nous des proportions assez analogues en plus d'un séminaire de chez nous.

Le séminaire régional de Mayidi est placé sous le patronage de St-Robert-Bellarmin.

Ce fut en 1922 que quelques jeunes noirs commencèrent leurs humanités sous la conduite d'un missionnaire, le R. P. Butaye. Six ans plus tard, quatre d'entre eux — sur onze — commençaient leur philosophie. On n'avait pas encore de Grand Séminaire organisé. En 1930, on fit choix d'un emplacement pour sa construction, à Mayidi, qui se trouve à 12 km de Kisantu. Il y avait eu là, naguère, une ferme-chapelle florissante. Le 23 janvier 1931, le nouveau Vicaire apostolique de Kisantu, Mgr Verwimp, bénissait la première pierre. Le baron Edmond Carton de Wiart, assumant la charge de « fondateur », était présent à la cérémonie. Approuvé par la Propagande, en 1931, le Séminaire était confié par elle, en 1932, aux pères de la Compagnie de Jésus.

Ici non plus, l'on n'attendit pas que le séminaire fût achevé pour y amener les élèves. En septembre 1933, alors que la contruction avait atteint son premier tiers, l'année scolaire y commençait avec 13 philosophes et 3 théologiens. A la fin de mars 1935, les travaux furent interrompus et ne purent reprendre qu'en 1938. Ils sont achevés aujourd'hui.

Même règlement, à Mayidi, qu'à Nyakibanda, avec des variantes sans importance : donc, trois ans de philosophie, puis un stage d'un an, et même, au début, de deux ans, puis cinq ans de théologie. La tonsure et les quatre ordres-mineurs sont conférés au début de la seconde année de théologie, le sous-diaconat, au début de la quatrième année, le diaconat, à Pâques suivant, la prêtrise, au dimanche avant l'Assomption, pendant les vacances de la quatrième année. Les jeunes prêtres font donc une cinquième année de séminaire, étant déjà ordonnés. Ils exercent alors, en même temps qu'ils achèvent leurs études, un peu de ministère dans l'église proche du séminaire, sous la direction de leur professeur de pastorale.

Une étude sommaire des sciences accompagne, également ici, celle de la philosophie. Les cours se font en latin et en français. Il y a cependant un cours de langue flamande, et, en récréation, les élèves sont laissés libres de parler la langue qu'ils veulent.

Ce séminaire reçoit les élèves venant des vicariats apostoliques de Kisantu, du Kwango, de Matadi et de la préfecture d'Ipamu. Pendant quelque temps, il recevait aussi ceux de l'Ubangi, de Bondo et de Buta. Durant les dix ans de 1937 à 1947, il en était sorti 40 prêtres, alors que 46 avaient abandonné.

Que de beaux espoirs, dans de telles maisons ! Lorsque nous regardons le monde et que nous nous sentons offusqués par tant de spectacles désolants, disons-nous bien : *ceci rachète cela !* Si le soleil se couche d'un côté de la planète, il se lève de l'autre. Et il faut qu'il en soit ainsi.

VI

Chaque année, la *Revue... des Deux-Mondes*, a coutume de nous apporter, in-extenso, les discours prononcés, à Paris, à l'occasion de la « séance des Cinq Académies ». Cette année, c'est au n° du 15 novembre que nous trouvons ces discours. Après l'allocution du président, M. Charles Jacob, de l'Académie des Sciences, M. Louis Rendu, de l'Académie des Inscriptions, a parlé des « *Cérémonies védiques dans l'Inde contemporaine* ». Il ressort de son discours qu'il s'agit là uniquement de reconstitutions coûteuses et minutieuses d'antiques cérémonies oubliées de tous, de nos jours, excepté de certains spécialistes de l'archéologie védique.

Plus intéressant, pour nous, fut le discours de M. François Debat, de l'Académie des Beaux-Arts, sur ce thème : *L'art dans la vie sociale.*

L'orateur remonte aux origines de l'art. Il le trouve dans les cavernes préhistoriques, à une date qu'il situe à « cinquante millénaires avant nous ». A cette époque, l'art se présente sous une forme éminemment *utilitaire*. Il ne se sépare pas de la vie. Il se manifeste, en premier lieu, dans les outils et les armes de l'homme primitif. Mais bientôt, il revêt un aspect différent.

« Il est émouvant de constater, à l'une de ces époques de la Préhistoire, alors qu'on ne connaît encore ni le polissage des pierres, ni le tissage des vêtements, et qu'on n'a pour demeures que les abris créés par la nature, que le ciseleur et l'enlumineur sont déjà, et comme soudainement, devenus des maîtres. L'ustensile d'os ou d'ivoire s'orne de dessins, les murs de la caverne se couvrent de figures gravées et coloriées. L'artiste a franchi, comme d'un bond, les obstacles où l'artisan reste encore pour un long temps embarrassé. »

Mais quel est le but de ces productions artistiques ? Serait-ce uniquement l'instinct de la recherche du beau ? Pas du tout. Assurément, cet instinct est là, puisqu'il agit, puisqu'il se manifeste par de véritables chefs-d'œuvre. Mais dans la pensée des artistes prédomine une pensée qu'on peut appeler religieuse et, au sens courant, qui n'est pas le sens théologique, ils sont animés d'un sentiment « mystique ». L'art primitif est essentiellement social, en ce sens qu'il travaille pour la société d'alors, qu'il répond à un besoin de toute la communauté humaine. L'artiste, selon les paléontologistes, fait alors « œuvre de magie, en pensant naïvement fixer par l'exactitude du dessin la Bête qui est une proie et la Bête qui est un danger. »

L'art exprime donc les préoccupations essentielles de l'être humain : l'ennemi à combattre, le besoin à assouvir, la crainte à dissiper. L'art est ainsi l'expression d'une vie sociale ; il nous livrerait les secrets de la vie primitive.

Descendez ensuite les siècles. Vous constaterez que partout et toujours l'art répond à la pensée collective de la communauté où il se manifeste. L'Egyptien, hanté par le conflit entre l'eau fécondante et le sable stérile, élève des montagnes géométriques, des colosses statiques et rigoureux, pour servir de refuge aux images de la vie quotidienne. L'art de la Grèce unifie les peuples divisés. L'art romain est

fait de constructions civiques, de ponts, aqueducs, cirques et temples. L'art byzantin répond aux soucis d'une société hiératique et figée, amie de la pompe. L'art féodal est fait à l'image de ce monde hiérarchisé et soumis à une aristocratie guerrière, mais encore davantage d'un temps où la foi vibre et lance vers le Dieu adoré dans les cieux l'appel passionné des flèches de cathédrales.

Plus près de nous, Versailles résume tout une époque, exprime la politique et la majesté du Roi-Soleil, autour duquel gravite la multitude raffinée des artistes en tous genres du Grand-Siècle.

Que vous contempliez les chefs-d'œuvre de l'art ogival, ou les merveilles de l'art flamand, ou les splendeurs de Venise, de Rome et de Florence, vous avez besoin, pour en rendre raison, de les rattacher soit à l'essor communal, soit au commerce grandissant, soit au prestige religieux.

« Un sentiment populaire du Beau grandissait partout et presque en même temps, par l'accord de l'Art et de la Vie. Cet accord a persisté, avec des fortunes diverses, dans la succession des siècles. »

Mais si, éclairés par ce passé lointain ou récent nous jetons les yeux sur ce qui nous entoure, que voyons-nous ? Un divorce entre l'Art et la Vie !

« Nous appartenons à un monde nouveau. Il est né, il y a moins de cent ans, une puissance gigantesque, la grande industrie, qui domine le destin des nations, à laquelle rien dans le passé ne saurait être comparé. »

Cette puissance crée plus de richesses en un jour que tout le travail humain d'autrefois, en des années, et provoque des exodes humains, des déplacements de populations que l'on n'aurait pu prévoir. Les campagnes se dépeuplent, les usines attirent des masses ouvrières, qui, docilement, sous la pression des besoins quotidiens, s'attellent à des besognes monotones, à la poursuite d'un paradis terrestre, toujours annoncé, toujours aperçu, mais qui fuit devant nous comme un mirage !

« C'est là un phénomène nécessaire et vital, cosmique, pourrait-on dire, que la volonté de l'homme n'a point suscité et auquel on ne saurait prévoir de terme, mais que sans doute, on pourrait humaniser, si l'on savait offrir aux aspirations confuses des foules l'atmosphère d'un travail heureux. »

Nous nous plaignons, nous, que les masses ouvrières aient été arrachées à l'idéal religieux du passé, qu'on les attire, presque de force, dans les ténèbres sans espoir du matérialisme sans âme et sans Dieu Mais notre auteur se plaint, lui, que l'art ait fait divorce avec les besoins du temps.

Qu'a-t-on donné au peuple en fait d'art, dans son travail, dans ses loisirs, dans sa formation ? Rien ou moins que rien. Nos usines sont « des bâtisses parfois informes, car elles étaient à l'origine seulement des abris et visaient exclusivement à couvrir des ateliers ou des machines. » L'industrie a prospéré, elle a fait des dividendes, mais elle n'a eu aucun souci d'embellir les lieux du travail.

« Les usines ont fait aux villes une ceinture de laideur ; elles ont dressé dans le ciel des silhouettes désolées, parfois rendu la terre lépreuse et empoisonné les ruisseaux. Par contagion, sans doute, autour des usines laides sont nés des faubourgs sans air, dont les rues sans joie emprisonnent comme dans un filet les populations actives. »

Les arts, semble-t-il, se sont séparés du peuple. Les modes les plus récentes, dans le domaine de l'art — énumérons, depuis **1900** : le fauvisme, le cubisme, le dadaïsme, le surréalisme, le futurisme, le purisme — n'ont été que des créations cérébrales, des inventions pour petites chapelles d'admiration mutuelle, mais ne disaient rien et ne pouvaient rien dire au peuple, à qui elles étaient inintelligibles , — et qui donc n'était pas « peuple » sous ce rapport ?

Mais voici que l'on se préoccupe de faire entrer l'art dans la vie, tout comme nous nous efforçons de ramener à la religion les âmes enlisées dans la matière. Il y eut, l'an dernier, en Belgique, un pays éminemment industriel, un congrès qui dura deux semaines, sous l'égide du gouvernement, et dans lequel on étudia cette grosse question : « l'Embellissement des lieux de Travail ».

« Et, à cette occasion, il fut permis de voir, avec une surprise admirative, des réalisations où le talent des artistes s'alliait heureusement à l'ingéniosité des techniciens du rendement, de la salubrité et du confort. »

La parole est désormais aux grands chefs d'industrie. C'est à eux qu'il appartient de faire entrer dans leurs plans de construction et d'aménagement des usines, cette grande préoccupation d'art.

« Le programme imposé à ceux qui donneront un visage aimable aux lieux de travail est que ce visage ne soit pas la contrefaçon d'un temple, d'une forteresse ou d'un palais ; que tous les traits de l'usine avouent sa destination ; qu'on ne lui applique pas de vains et futiles ornements, mais que, selon son caractère, un souci de logique apparaisse dans l'élégance des lignes, l'équilibre harmonieux des surfaces et des volumes, le choix des matériaux. »

Il faut faire appel à toutes les classes d'artistes : « avant tout l'architecte, mais aussi le sculpteur, le peintre, et encore le ferronnier, le céramiste. » Ainsi, les paysages que l'usine attristait, qu'elle enlaidissait, lui emprunteraient désormais des agréments imprévus.

Pourquoi l'usine n'arriverait-elle pas à s'inscrire dans un site aussi agréablement qu'un clocher, un moulin, un château ?

Faisons des vœux pour que le monde ouvrier rentre triomphalement dans la vie spirituelle par la foi religieuse, et dans la vie simplement humaine, par la rentrée de l'Art dans la Vie sociale.

VII

Dans le même numéro de la même Revue, nous trouvons un exposé de M. Jacques Lacour-Gayet, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, intitulé : *Le roi Bilamala et le juste Prix.*

Qui était ce roi Bilamala ? Le savant auteur s'empresse de nous le dire :

« Vers le commencement du deuxième millénaire avant l'ère chrétienne, Bilamala, fils de Kirikiri, régnait en Mésopotamie, sur les terres d'Eschnounna. »

A cette époque, Our, la patrie d'Abraham, a déjà perdu sa primauté, mais Babylone n'est pas encore aux mains de la dynastie d'Hammourabi, le célèbre prince législateur de ces temps lointains. Eschnounna était l'une des principautés du « Croissant fertile ». A en croire le bon Hérodote, il y poussait des épis de blé donnant deux cents fois le poids de leur semence ! Plusieurs de nos légumes familiers y croissaient en abondance. Cependant la vigne et l'olivier y étaient inconnus. Par contre, on y savait

féconder les fleurs du dattier et extraire l'huile du sésame, dont on se sert parfois, de nos jours, pour falsifier l'huile d'olive ou fabriquer le savon.

Les sujets de Bilamala n'avaient pas de chevaux. Ils attelaient à leurs chars des ânes sauvages. Leurs barques, faites de jonc tressé et de cuir, descendaient le Tigre au fil de l'eau. L'art primitif des artisans s'appliquait à la décoration des poteries blanches, ornées de motifs bruns et noirs, au tissage du lin, au travail du bois et du cuivre. Cette civilisation naissante apprit à mesurer le temps, les longueurs, les volumes, et à construire une science astronomique telle qu'il faudrait trois mille ans pour la dépasser !

Le roi Bilamala semble avoir été un roi parmi les autres et que rien ne désignait pour passer à la postérité. Mais voici deux ans, on découvrait, dans un faubourg de Bagdad, des tablettes d'argile, qui ont été étudiées, éditées et traduites par Albrecht Gœtze, professeur à l'Université de Yale — fondée, on le sait, en 1701, par le philosophe Yale — à New-Haven (Connecticut).

Dans ces tablettes, on a découvert « la plus ancienne tentative faite par la puissance publique, pour codifier ce que les économistes appellent « le juste prix », le prix qui satisfait la justice. »

« Sont taxés par Bilamala les céréales, trois catégories d'huile, le saindoux, la laine et le cuivre. Les prix sont transcrits en poids d'argent ; pour l'huile et le saindoux, ils le sont également en blé. C'est ainsi qu'un sicle d'argent, 8 grammes environ, équivaut à 12 litres d'huile de sésame, 300 litres de blé, 600 litres de sel, 3 kilogrammes de laine, 1 kilogramme de cuivre. Les salaires sont fixés en blé et en argent, comme les prix de location des ânes, des chariots, des bateaux. Le travailleur le mieux payé est le moissonneur, le moins payé le batelier. L'ânier et le vanneur sont au milieu de l'échelle. Les gages de nourrice, calculés pour trois ans, se règlent soit en argent, soit en blé, en huile et en laine. »

Chose très curieuse, c'est l'évaluation en blé qui a le moins évolué entre cette époque et la nôtre : soit près de 4.000 ans d'intervalle ! Par rapport à l'étalon d'argent, au contraire, les différences sont considérables. C'est à peu près au même poids de blé qu'équivaut le salaire d'un moissonneur de nos jours. Mais il faudrait un poids d'argent cent fois supérieur à celui d'alors. En d'autres termes, un sicle d'argent, pesant 8 grammes et valant aujourd'hui 40 à 50 francs, pouvait acheter 240 kilos de blé (300 litres), qui vaudraient aujourd'hui près de 5.000 francs. Le cuivre au contraire n'a que doublé, l'huile et le sel ont été multipliés par 50, et la laine par 30, alors que le blé, de nos jours, vaut 100 fois son poids d'argent d'alors.

En somme, l'argent est devenu beaucoup plus commun, par rapport au blé.

A côté de l'échelle des prix, s'inscrit, selon un usage assez commun dans l'antiquité, l'échelle des peines. Les délits et crimes sont sanctionnés par des amendes en argent, ou en nature. Celui qui aura tué un esclave à autrui devra lui en rendre deux. La défloration d'une esclave est tarifée en argent et l'esclave reste la propriété de son maître. Une oreille arrachée coûte moins cher qu'un nez ou un œil. Un doigt coupé se paie davantage qu'une main cassée. Si un bœuf en tue un autre, les deux propriétaires se partagent la valeur du bœuf mort et du bœuf vivant.

Partant de là, M. Lacour-Gayet fait une incursion dans la doctrine du « juste prix ». Rien n'est plus malaisé à déterminer que cela, reconnaît-il. Les réglementations des Etats, au cours des siècles ont presque toujours été discutables et discutées.

« Une fraude sur la quantité nous apparaît d'emblée répréhensible. Si une divergence entre le prix et la valeur de la chose ne provoque pas toujours la même réaction, c'est que la notion de valeur est une des plus malaisées qui soient à enserrer ; mais nous réprouvons instinctivement les échanges où la justice ne nous paraît pas respectée : le troc d'Esaü, la cession d'un bien de famille contre quelques jours de vivres, l'acceptation forcée d'un salaire de famine. Une voix cachée nous dit qu'un prix doit être loyal, qu'un salaire doit être équitable. »

Et pourtant, en apparence, on pourrait croire que rien n'est plus aisé à établir que le « juste prix ». Il suffirait, semble-t-il, de calculer le prix de revient de l'objet, d'y ajouter une marge raisonnable pour l'intermédiaire : le commerçant chargé de la vente. Platon avait déjà aperçu cela, il y a plus de deux mille ans. Or, « vingt mille arrêtés de la Direction des Prix l'ont, entre 1940 et 1949, imposée — cette méthode — à notre économie. » Mais « elle ne satisfait ni la logique ni la morale ».

En réalité, il entre dans le calcul du « juste prix », estime M. Lacour-Gayet, une quantité de facteurs qui ne sont pas tous appréciables mathématiquement : la rareté ou l'abondance du produit, les notions de besoin, de désir, de commodité ou d'appréciation personnelle. Et pourtant un prix établi uniquement sous l'aiguillon du besoin est-il un prix juste ? Certainement non.

M. Lacour-Gayet rappelle que les théologiens ont dû distinguer le juste prix inférieur, le juste prix moyen, le juste prix supérieur. C'est donc une réalité assez élastique. Voici un bien que votre voisin convoite ; il demande au possesseur de s'en dessaisir en sa faveur. Son désir d'acquéreur, et la répugnance du propriétaire de lâcher son bien ne peuvent-ils entrer dans la discussion amiable du prix ? Commettra-t-on un péché en faisant jouer ainsi, au profit de l'un, la loi de l'offre et de la demande ? Ou devrons-nous dire comme ce dominicain du XVI^e^ siècle que cite M. Lacour-Gayet, sans le nommer, et qui s'écriait :

« Le prix juste d'une chose ne saurait être connu précisément sans une révélation spéciale de Dieu. »

C'était peut-être un peu expressif ! Les révélations privées serviraient-elles dans ce domaine ?

Pratiquement, pense M Lacour-Gayet, « juristes et théologiens, désireux de maintenir la préséance de la morale sur l'économie, finirent par recommander l'usage du prix légal, fixé par voie d'autorité. »

« Ainsi, tous les débats de casuistique prenaient fin, dit-il. Du fait de sa promulgation, le prix légal devenait le prix juste. Les taxations du roi Bilamala préfigurent la doctrine la plus certaine du Docteur angélique et du chancelier Gerson. »

Mais cette taxation par l'Etat offre de nos jours de nouvelles difficultés. D'une part, la quantité des produits à taxer défie tout calcul étatique possible. D'autre part, l'Etat se montre impuissant à retenir la monnaie dans une fixité même relative. Il s'ensuit que les taxations nuisent toujours à quelqu'un, puisque la monnaie est chose tellement instable que celui qui vend ne sait pas ce que vaudra demain la somme qu'il a reçue hier !

« Nous ne demandons pas au pouvoir temporel de nous dire le juste prix, écrit M. Lacour-Gayet. Nous souhaitons qu'il se dégage de lui-même de la nature des choses et de la volonté des hommes. Un prix résultant de la pénurie des marchandises n'est pas juste. Le juste prix implique une offre au moins égale à la demande. Un prix résultant d'un monopole de vente n'est pas juste. Le juste prix implique le libre choix. Un prix traduit en une monnaie fondante qui ne permet pas au vendeur de remplacer la chose vendue n'est pas juste. Le juste prix implique une monnaie saine. Ayons l'abondance, la libre concurrence, un instrument de mesure stable, et le juste prix nous sera donné par surcroît. »

Nous avons voulu citer tout ce passage, que les théologiens du « juste prix » aimeront à connaître et sans doute à discuter, ce qui n'est pas ici notre propos. Pour notre part, nous relèverions surtout cette phrase-massue : « *Un prix résultant d'un monopole de vente n'est pas juste* ». Cela ne frappe-t-il pas en plein les monopoles d'Etat ou les sociétés nationalisées ? Allumettes, électricité, charbon, tabac, ne seraient-ils pas vendus au juste prix ? Devrions-nous considérer l'Etat exploitant comme un « voleur » ? Que de problèmes pourraient poser le texte de M. Lacour-Gayet ! Concluons cependant avec lui :

« Le prix juste ne se conçoit pas sans une rémunération équitable des travailleurs. Le roi Bilamala avait raison de fixer à la fois les salaires et les prix, car l'un ne peut aller sans l'autre ; mais il est loisible, sous un régime de prix libres, de modifier par voie d'autorité les bases du salariat, voire la structure sociale elle-même. La liberté économique ne s'oppose ni à la charité ni à la justice. Elle doit en être un des plus fermes soutiens. »

VIII

A la suite de ce rapport sur Bilamala, nous trouvons encore un discours de M. Charles de Chambrun, de l'Académie française, sur *La Langue française et la Diplomatie*.

L'orateur rappelle avant tout la nécessité reconnue dans tous les siècles — depuis au moins la mésaventure de la tour de Babel — d'une langue commune dans les tractations entre hommes et entre peuples. Il n'est pas à la portée de tout le monde d'employer un procédé miraculeux pour se faire comprendre d'auditeurs de tous les pays, et de langues absolument diverses.

Longtemps le grec fut la langue parlée dans le pourtour méditerranéen. A partir du IVe siècle, le latin, langue impériale, reine des épigraphes, remplaça le grec en Occident.

« On parla latin à la Cour, dans les Conciles, les cloîtres, les tribunaux, les écoles. C'était au Moyen Age, le langage international, en même temps que celui de l'Eglise universelle. »

Cette domination dura huit siècles. Depuis Charlemagne jusqu'aux grands traités du XVIIe siècle, notamment ceux de Westphalie, tous les documents diplomatiques furent transcrits dans cette langue, qui n'est plus, de nos jours, que celle de la liturgie catholique et des textes pontificaux. — Nous ajouterions cependant : aussi celle des classifications de la botanique, de la zoologie, dont toutes les espèces sont désignées en latin.

A Nimègue, en 1678, les traités entre la France, les Pays-Bas et l'Espagne furent rédigés en français, tandis que le traité entre Louis XIV et l'empereur Léopold, en date du 6 février 1679, le fut encore en latin « pour ne rien changer à l'ordre établi ».

« Par un remarquable concours de circonstances note ici M. de Chambrun, la France fixait alors les idées flottantes ; elle devint le foyer des étincelles répandues chez tous les peuples. Nos livres formaient la bibliothèque de l'Europe. C'était l'âge de Descartes, qui faisait régner dans la philosophie cette raison dont Boileau animait ses vers, c'était l'âge où il arrivait à Racine de corriger Louis XIV, où La Fontaine prêtait à notre littérature des beautés incommunicables ; c'était l'âge où, pour parler comme Bossuet, « la langue française formée par l'expérience, réglée par le bon sens, avait atteint la perfection qui donne la consistance, mêlant à la hardiesse de la liberté, cette retenue, effet du jugement et du choix. » « Est-ce là, lit-on d'autre part dans un de ses sermons, est-ce là que devait aboutir cette grandeur formidable au monde ? »

Nos titres sont-ils aujourd'hui périmés ? La langue internationale doit-elle être choisie « sur une prétention exorbitante à l'hégémonie » ou « sur la loi maussade du nombre » ? En ce cas, ne devrait-on pas donner la précellence au Russe ou au Chinois ?

Au cours d'un savant exposé, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le 6 décembre 1948, M. Marcel Plaisant, réfuta ces raisonnements captieux.

« Il sut dégager de sa participation aux conférences de La Haye, Londres et Bruxelles, sur la propriété industrielle et la protection littéraire, à défaut des prérogatives de la langue fançaise, notre droit naturel à exprimer de la manière la moins discutable les conventions des Etats. »

C'est pour cette raison que « les actes officiels de la conférence de Bruxelles, en 1948, furent établis en français : on y joignit une version rédigée en anglais, mais le texte français sera toujours appelé à faire foi. »

M. Marcel Plaisant estime que cette nouvelle formule, qui consacre l'investiture officielle du français tout en admettant l'accession récente de l'anglais, serait capable d'une longue carrière.

Un traité est chose grave. Il est fait par une élite et il s'adresse à une élite. Selon les mots de M. G. Duhamel :

« L'important n'est pas d'être approximativement compris par un grand nombre de personnes, mais de dire avec précision des choses, qui seront clairement entendues par un petit nombre d'esprits, qui ont le moyen d'entendre et le pouvoir de répondre. »

Les arguments qui militent en faveur du privilège français ne sont pas seulement ceux de la tradition, mais avant tout les caractères de la langue elle-même : son admirable logique, sa syntaxe incorruptible qui régit l'ordre toujours direct, nécessairement clair, et, d'autre part, la place exceptionnelle que la France a su prendre au cours des derniers siècle, dans le système de l'Europe.

Au traité de Rastadt, qui suivit celui d'Utrecht, le maréchal de Villars se trouva en face du prince Eugène. Ils étaient tombés d'accord. Mais la Cour de Vienne exigeait, comme après Nimègue, le latin. Les deux militaires qui avaient un peu oublié leur latin firent venir un jésuite. Puis, subitement, pris de soupçon, craignant d'être abusés par le révérend

Père, ils le renvoyèrent sans tambour ni trompette, et signèrent, séance tenante, le traité dans la langue qu'ils comprenaient. Ce fut ainsi que le français acheva d'établir sa suprématie diplomatique. Il la garda jusqu'aux traités de 1919.

« Depuis lors, dit M. de Chambrun, combien d'accords politiques ont été rédigés, tous en français ! J'en ai négocié et conclu plusieurs, sans que jamais, sous les ciels divers où je servis la France, il eût été question de les établir dans une autre langue que la nôtre. »

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'Académie de Berlin posait la question suivante, comme sujet de concours : « Qu'est-ce qui a rendu la Langue Française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ? Peut-on présumer qu'elle la conserve ? »

Le prix fut attribué à un « jeune homme du Languedoc ou d'Annonay » [3], qui se nommait Rivarol. On s'arracha son discours. On y lisait les passages suivants, restés célèbres :

« Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était toute raison ; et on a beau, par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe. De là résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue : ce qui n'est pas clair n'est pas français. Cet ordre et cette clarté ont dû surtout dominer dans la prose, et la prose a dû donner l'empire : rien n'est en effet comparable à la prose française. Elle se déroule avec grâce et se développe en marchant. Toujours sûre de la construction de ses phrases, elle entre avec plus de bonheur dans la discussion des choses abstraites, et sa sagesse donne de la confiance à la pensée.

De toutes les langues, conclut Rivarol, le français est la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. Et voilà pourquoi les Puissances l'ont appelée dans les traités. »

Le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, n'était pas d'un autre avis, quand il écrivait :

« La langue française représente la pensée la plus brillante d'Europe ; elle incarne les conceptions sociales les plus hautes et les plus généreuses ; elle est un dépôt cristallisé de quinze siècles de culture intense, de cinq siècles de littérature classique. Elle est : Sa Majesté la Langue Française ! »

Et lorsque l'Académie française décerna à S. S. Pie XII, naguère, la grande médaille d'or de la langue française, le Pontife répondit :

« On ne louera jamais assez la langue française pour sa clarté, sa précision, sa distinction, qui en ont fait par excellence la langue de la diplomatie et des langues spéculatives. Et cela, non par le fait d'une élection arbitraire, car elle est également par sa finesse la langue de l'art, de la littérature, de la poésie, la langue de l'esprit et du cœur. »

En face du monde tragiquement divisé d'aujourd'hui, que conclure, pour l'avenir de la langue française ? Il semble qu'elle soit en passe de devenir « la langue de l'Occident », alors que son prestige subit une régression marquée dans l'immense terre russe. Rivarol avait-il pressenti cela quand il écrivait :

« L'Europe présente une République fédérative, composée d'empires et de royaumes, et la plus redoutable qui ait jamais existé ; on ne peut en prévoir la fin, et cependant, la Langue Française doit encore lui survivre. Les Etats se renverseront, et cette langue sera toujours retenue jusqu'au moment où, par une de ces grandes révolutions qui remettent les choses à leur premier point, la nature vienne renouveler ses traités avec un autre genre humain. »

« Un autre genre humain », voilà bien en effet ce que signifierait une victoire communiste russe ! Et ce serait aussi, probablement, la fin de la Langue Française !

IX

Avec une étude du P. G. Bosio, S. J., intitulé : *Problèmes, hypothèses et solutions sur la vie paradoxale de l'* « Anguilla vulgaris », dans la *Civiltà cattolica* du 5 novembre 1949, nous passons à un sujet tout différent. Un sujet qui n'est pas étranger du reste aux lecteurs de l'*Ami*, car il fut traité, jadis, assez longuement, il y a quinze ans, dans la Causerie du 30 août 1934.

A cette date, venait de mourir, à Copenhague — exactement le 26 février 1933 — un savant, le Dr Joannes Schmidt, qui avait consacré une bonne part de sa belle et fructueuse carrière scientifique à élucider le mystère de la reproduction des anguilles. Rien n'a été démoli des conclusions auxquelles il était arrivé. Mais on a pu préciser quelques points de détail, que l'article du P. Bosio va nous indiquer.

Rappelons d'abord que l'anguille est un poisson de la sous-classe des Téléostéens (poissons à squelette ossifié) et de l'ordre des apodes, comme les congres et les murènes. On la trouve un peu partout : dans les lacs, les fleuves, les rivières, les marais, les lagunes, les eaux douces et les eaux salées. Elle monte au nord jusqu'au 70° de latitude, elle est répandue dans toute la Méditerranée, en Egypte, Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc, et sur toute la côte européenne. Dans l'Atlantique, elle descend jusqu'aux Açores, Madère, les Canaries.

« En somme, c'est l'espèce la plus répandue, par la surface qu'elle occupe et le nombre des individus qui la représentent où elle se trouve. »

On ne savait cependant à peu près rien d'elle, de sa reproduction et de ses transformations successives, jusqu'à la croisière de 1921-1922, dirigée par J. Schmidt. C'est lui qui découvrit que les anguilles se rendent, à l'âge adulte, au moment de se reproduire, dans la mer des Sargasses, immense prairie flottante, garnie d'algues du nom de Sargasses, et qui s'étend du 65° au 45° de longitude-ouest, au sud des Bermudes, à proximité de la frange-sud du Gulf-Stream. Il faut aux anguilles mâles et femelles un voyage de 4 à 5 mois, selon la distance de leur point de départ, pour se porter vers ce lieu de leur ponte, par 200 à 300 mètres de profondeur et une température constante d'une vingtaine de degrés. Chaque mère pond là-bas probablement plusieurs millions d'œufs que féconde la laitance des mâles, après quoi les uns et les autres meurent, sans laisser de traces pour nous.

D'après les dernières recherches, au sujet de ce voyage vers les Sargasses, accompli à la vitesse horaire moyenne de un kilomètre, soit 20 à 30 par jour, l'anguille alors ne mange pas ; ce qui explique que l'on n'ait jamais pu en capturer. Ce jeûne de plusieurs mois est quelque chose de bien extraordinaire. On en retrouve des exemples en d'autres es-

[3] En réalité, la famille de Rivarol était d'origine italienne. Son père, à la tête de 16 enfants, était cabaretier à Bagnols-s-Cèze (Gard).

pèces : la sangsue peut rester six mois sans manger, quitte à sucer ensuite, à l'occasion, six fois son poids de sang, la tortue supporte un jeûne de 12 mois et la vipère de 20, sans parler des animaux à sommeil hivernal, comme la marmotte ou l'ours. Mais l'anguille réunit à la fois le jeûne et la fatigue d'un voyage de 4 à 5.000 km., en même temps que l'élaboration des œufs et de la laitance !

G. Ciaccio, savant italien a fait l'expérience suivante : il plaça 30 anguilles *jaunes* — c'est-à-dire jeunes, car en vieillissant l'anguille devient *argentée* — dans une vasque, et les alimenta d'eau potable. Beaucoup résistèrent trois ans et l'une d'elles dura quatre ans un mois et dix jours ! Elle avait alors perdu 80 % de son poids, on voyait distinctement ses côtes sous sa peau et même des parties de la colonne vertébrale et des os de la tête, mais elle vivait encore. Cette expérience fut publiée au Congrès international de Pathologie comparée, à Rome, du 15 au 20 mai 1939. En 1941, N. Fantana publia un rapport attestant la survivance d'anguilles, au jeûne intégral, durant 49 mois. Ciaccio est en train de vérifier si les anguilles argentées ont une résistance semblable. Il croit qu'elles résisteront encore mieux, car l'anguille jaune est en pleine croissance, tandis que l'argentée est pleinement adulte.

On a appris aussi que les anguilles argentées qui, en raison d'obstacles insurmontables, ne peuvent pas descendre à la mer et se rendre au lieu de la ponte, subissent une dégénérescence progressive de leurs organes de reproduction, ce qui leur permet de poursuivre leur vie en eau douce, où elles grossissent et se transforment en magnifiques spécimens, qui font les délices des gourmets. On a pêché dans le lac de Côme, en 1932, des anguilles qui y avaient été introduites entre 1882 et 1887. Elles avaient donc vécu de 45 à 50 ans. On a pu en garder d'autres en captivité de 25 à 30 ans. C'est ce qui rend encore plus étrange le fait qu'après leur reproduction, dans la mer de Sargasses, on n'ait jamais pu retrouver trace des anguilles, de 10 à 20 ans, au plus, qui s'y rassemblent pour frayer !

Nous avons décrit en 1934, les étapes de la vie des anguilles : d'abord une larve plate, transparente, avec deux yeux noirs, appelée *leptocéphale*, qui, en trois ans, arrive à la longueur de 75 à 80 millimètres, et se laisse porter par le Gulf-Stream, de la mer des Sargasses sur toutes nos côtes. Puis, transformation du leptocéphale en *civette*, qui a la forme d'un ver rose. Enfin, passage de la civette à l'état d'anguille adulte d'abord jaune, puis argentée. Ces transformations ont été bien observées par A. Gandolfi-Hornyold, qui a publié, en français, dans la *Revue de Biologie* de 1935, ses « *Observations sur le sexe, l'âge et la croissance de 315 petites anguilles du lac Trasimène* » (en Italie). Il résulte de cette étude que les mâles arrivent à l'état adulte complet en 4-6 ans, et les femelles, en 8-11 ans. C'est ce qui explique qu'au moment de la « descente » à la mer, les mâles ne dépassent guère de 40 à 50 centimètres, tandis que les femelles atteignent un mètre et plus.

On s'est demandé si la pêche à la civette, qui se fait dans de grandes proportions à l'entrée de certains fleuves, ne devrait pas être réglementée, de façon à garder les femelles pour la reproduction en grand. Mais on s'est aperçu qu'au stade de civette, il est absolument impossible de distinguer les mâles des femelles. Recourir à un examen anatomique et histologique est impossible, car c'est détruire l'animal observé. Et puis, cela ne servirait probablement à rien.

En effet, on estime, dans l'état des observations actuelles, que l'anguille, au premier stade de son existence, c'est-à-dire à l'état de civette succédant à celui de leptocéphale, n'a pas encore de sexe, et que n'importe quelle civette peut évoluer, selon les circonstances, soit en mâle soit en femelle. Ce fut Syrski, qui, le premier, découvrit l'organe masculin, chez les anguilles. Un rapport sur ce point fut fait à l'Académie des Sciences de Bologne, en 1907, par E. Giacomini. Mais Lepori et Mazza démontrèrent que l'organe masculin découvert par Syrski existe aussi chez les femelles et que ce n'est qu'au cours de son existence ultérieure que la femelle présente un *ruban ovarien*. Les biologistes ont eu beaucoup de peine à se mettre d'accord sur ce point, car leurs expériences n'aboutissaient pas partout aux mêmes constatations. Pour d'Ancona, il faut que l'anguille ait atteint 20 centimètres, pour que la détermination du sexe soit possible.

« En réalité, il faut attendre que la *gamétogenèse* — c'est-à-dire le processus de reproduction — soit commencée, par la formation des cellules germinales, pour que l'on puisse distinguer avec certitude l'ovaire de l'organe mâle appelé organe de Stryski. »

Le problème actuellement posé devant la science est le suivant : le sexe des anguilles est-il indiscernable *pour nous* seulement, ou bien, est-il *en soi* indifférent, indistinct et ambivalent, durant toute la jeunesse de l'animal ? Les spécialistes qui se sont attaqués à ce problème sont surtout d'Ancona en Italie, Gandolfi-Hornyold en France, Tesch en Hollande. L'opinion la plus commune actuellement est encore celle qui fut soutenue par Grassi, en 1919, à savoir :

« qu'il existe dans la jeune anguille un équilibre instable entre les deux possibilités et qu'elle reçoit des conditions externes son orientation définitive. »

Cette thèse, combattue par Ehrenbaum, Schiemenz et d'autres encore, n'a cessé de gagner du terrain, selon d'Ancona, dans un rapport fait à Venise, en 1939.

On a admis, d'autre part, et R. Perrier, dans sa *Zoologie* (Turin, 1926), le soutenait encore, que les anguilles qui se trouvent dans nos eaux douces sont exclusivement des femelles, tandis que les mâles restent toujours dans la mer. Il semble que cette assertion doive être désormais au moins quelque peu atténuée. Il est certain que les anguilles mâles se trouvent en majeure quantité à proximité de la mer, comme l'a remarqué Siebold, ou, selon les précisions de Brunelli et d'Ancona, dans les lieux où la salure est le plus élevée. Les femelles par contre manifestent une préférence pour les eaux typiquement douces, donc les plus éloignées de la mer. Cette règle toutefois comporte des exceptions, car Gandolfi-Hornyold a trouvé des mâles dans la Garonne, à 430 km de la mer ; dans le Tage, à 600 km, et dans l'Ebre et ses affluents, juqu'à 700 km. Et cependant, la règle demeure exacte dans sa teneur générale. En outre Grassi a observé que, chez les

anguilles de 21 à 34 centimètres, la proportion de celles qui sont pourvues d'un ruban ovarien (femelles) ne cesse d'augmenter avec l'accroissement de la grandeur. Cela suggère que, dans une partie des individus, avec la croissance, l'organe mâle de Syrski se transforme en ovaire. Les anguilles d'abord asexuées et ambivalentes, évoluent donc vers l'un ou l'autre sexe 1° d'après leur habitat, salé pour les mâles, eau douce pour les femelles, et 2° d'après leur taille.

Ce ne sont là que des hypothèses, mais qui gagnent de nos jours en probabilité. Ainsi, cet étrange poisson, qui a beaucoup occupé les savants depuis 2.000 ans, livre peu à peu ses secrets à la science.

X

Le R. P. Auguste Valensin a voulu rendre, dans les *Etudes* de novembre, un suprême hommage à son maître, le grand philosophe chrétien Maurice Blondel. Rappelons rapidement sa carrière : né à Dijon, en 1861, il était le frère cadet d'un homme qui devait se faire un nom dans l'économie politique, Georges Blondel. Maurice Blondel se fit connaître d'abord par sa thèse restée mémorable : *L'Action*, publiée en 1893. Il fut très vite professeur à l'Université d'Aix-en-Provence (1896) et il y enseigna durant 30 ans. Il est mort le 4 juin 1949, dans sa quatre-vingt-huitième année.

> « La tentation est grande, écrit le P. Valensin, en termes émouvants et discrets, de céder à l'appel des souvenirs, aux suggestions de l'amitié, et de parler enfin de l'homme admirable qui ne voulait pas qu'on parlât de lui. »

Mais l'heure n'est pas venue encore de louer en lui les vertus humaines et chrétiennes. Ce qu'il convient de faire avant tout, dit le R. P., c'est de « faire ressortir la vigueur exceptionnelle de cet esprit, la signification et l'originalité de sa doctrine. »

Maurice Blondel fut et voulut être un philosophe. C'est sur la philosophie qu'il faut le juger, humainement parlant. Le R. P. Valensin va donc s'attacher à cette philosophie et essayer de nous la faire comprendre, dans sa genèse d'abord et dans son essence ensuite.

> « C'est, dit-il, au cours de sa deuxième année d'études à l'Ecole normale supérieure, que Maurice Blondel conçut l'idée-mère de sa thèse. Le chrétien, en lui, avait été frappé par l'indifférence avec laquelle ses maîtres et ses camarades considéraient ce qui lui tenait le plus à cœur, et à la fin de non-recevoir qu'ils opposaient courtoisement aux avances de l'apologétique. Comme si un domaine entier de la pensée — l'univers de la religion — échappait à la juridiction de la philosophie et devait être, avant tout examen, considéré comme officiellement inexistant. »

Cette exclusion systématique de la religion révélée était, pour le jeune normalien, un scandale. Il sentait en lui un désir, un besoin impérieux de le faire cesser. La philosophie doit rendre compte de tout l'homme, et non pas seulement de l'homme abstrait, tel qu'il n'a jamais existé, mais de l'homme concret, de l'homme réel, souffrant et saignant, haletant et peinant vers un destin qu'il ignore.

La vie a-t-elle un sens, oui ou non ? Le christianisme répond ardemment : *oui !* Mais il ajoute : ce sens est *surnaturel*. Cela veut dire qu'il « déborde ce qui se laisse déduire des caractères essentiels de la nature humaine ». Et dès lors « il n'est pas possible que la philosophie découvre cette destinée par ses seules ressources. »

Etrange, en vérité ! Si le christianisme est vrai, et, pour Blondel, il n'y a pas moyen d'en douter, « la philosophie est une science inévitablement condamnée à ne pas se suffire. » Elle conduit l'homme à une impasse. Elle le laisse dans les ténèbres, en ce qui concerne sa fin dernière. Elle ne peut lui dire ce à quoi il peut prétendre, encore moins lui montrer la route à suivre.

Mais le jeune Blondel, réfléchissant sur cette donnée capitale, songe à tirer parti, précisément, de cet inachèvement fatal de la philosophie.

> « Un des rôles du philosophe, pense Maurice Blondel, doit être de rendre manifeste cet essentiel inachèvement de la philosophie, et de l'entériner, en quelque sorte, en montrant qu'il sert à définir la nature de cette discipline. »

Si l'on réussit à démontrer qu'il existe un problème — celui de la destinée — et que la philosophie : 1° pose ce problème, et 2° se déclare impuissante à le résoudre, il s'ensuivra que ce sera encore aller dans le sens de la vraie philosophie que « de prêter l'oreille à quelque autre révélation que celles de la nature, s'il s'en présente une qui ait des titres sérieux à l'audience de la raison. »

Désormais, le scandale dont nous parlions tout à l'heure disparaît. Plus d'indifférence à priori, plus de fin de non-recevoir : ce sera la philosophie elle-même qui demandera un supplément, qui nous aiguillera vers la révélation, qui nous intéressera à la vraie religion.

> « Circonscrite et définie aussi précisément que possible, la tâche qui se propose à la pensée de Maurice Blondel est dès lors celle-ci : montrer, avec les seuls moyens de la philosophie, que l'homme aspire à une autre fin qu'à une fin naturelle. Ou encore, en termes théologiques : montrer la nécessité de faire l'hypothèse que c'est le surnaturel, inaccessible comme il est, qui répond au besoin de l'homme. »

On voit tout de suite la difficulté de la tâche. Du côté que nous appellerons « rationaliste », comment faire accepter l'insuffisance de la raison ? Et du côté, que l'on peut nommer « supra-rationaliste », comment prouver que la raison, seule, peut faire le pont vers le surnaturel, et rendre ainsi, le surnaturel, sous un certain rapport, exigé par la nature ?

La route semble ainsi barrée de toutes parts. Elle l'est surtout, semble-t-il, du côté même de la théologie.

> « Le surnaturel étant par définition, écrit le P. Valensin, ce qui dépasse la nature, la théologie ne saurait admettre qu'on entreprît de le rechercher, avec l'espoir de le découvrir, parmi les exigences de la nature même. »

Comment Blondel a-t-il tenté de franchir le double obstacle qui s'opposait à ses efforts ? — En refusant de raisonner sur l'homme abstrait, et en s'attachant à l'homme historique. On ne fera donc pas une analyse métaphysique, mais une analyse pychologique de l'être humain. On interrogera les individus, on recueillera les confidences des poètes, les pages intimes des écrivains, les confessions désespérées des criminels eux-mêmes. On fera appel à l'expérience de tous le jours, on montrera les hommes insatisfaits, déçus, troublés, rêvant toujours d'un bonheur qui les fuit, construisant des paradis qui ne s'ouvrent jamais. Seulement, une nouvelle difficulté apparaît : si intéressante que soit cette enquête à

travers les âmes, comment prouver que ce qui sera établi pour des hommes, aussi nombreux qu'on les suppose, le restera pour l'homme ? Ce qu'il nous faut, c'est une argumentation qui ne laisse aucun vouloir humain hors de ses prises.

Et c'est ici que se place, d'après le P. Valensin, « l'apport original de Blondel : il consiste en la double invention d'une méthode et d'une dialectique. »

Sa méthode, il ne lui a pas donné de nom, on pourrait l'appeler « analyse métapsychologique », dit le R. P.

« Elle consiste à inventorier non pas tant le contenu de la conscience que le contenu particulier du vouloir, et à chercher celui-ci non dans les seules expressions plus ou moins formelles qu'il se donne, mais dans l'action où il s'incarne. »

De là, le titre de la thèse de Maurice Blondel : *L'Action. Essai d'une Critique de la Vie et d'une Science de la Pratique.*

L'action ? qu'est-ce à dire ? — Sous ce mot, le philosophe entend toute activité spécifiquement humaine, qu'elle soit métaphysique, morale, esthétique, scientifique, pratique. Il s'agit donc aussi bien de la conduite du jouisseur superficiel que des constructions du penseur, des démarches du savant, de l'artiste, ou même de l'artisan et du sauvage.

Au dedans de cette « action » prise au sens le plus universel, il s'agit maintenant d'installer une « dialectique », c'est-à-dire un processus de raisonnement qui s'impose à la pensée. Et il faut faire aboutir cette dialectique à un besoin : celui du surnaturel. Pour cela, il n'y a qu'un moyen, que le P. Valensin définit ainsi :

« Partir du vouloir le plus pauvre qui soit : montrer que ce vouloir en contient inéluctablement un autre ; puis, que cet autre en contient lui-même un autre, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à un vouloir qui enferme enfin le besoin cherché. Ce passage de vouloir en vouloir, voilà la Dialectique. »

Arrivé à ce point de son exposé, le R. P. Valensin observe avec raison qu'il serait ridicule de prétendre faire entrer en un résumé de quelques pages les amples développements d'une philosophie aussi riche que celle de Blondel. A notre tour, nous dirons qu'il serait encore plus enfantin de nous imaginer pouvoir enfermer cette philosophie dans le résumé d'un résumé !

Qu'il nous suffise d'en avoir énoncé le point de départ et les principes fondamentaux. Et portons-nous tout droit à la conclusion de l'article analysé :

« Ce qui doit ressortir de notre exposé, écrit le R. P., dans la meilleure hypothèse (qui est la nôtre) c'est que la double tâche assumée par l'auteur de l'*Action* a bien été remplie.

Il fallait montrer que le surnaturel n'est pas une superfétation, un luxe facultatif, quelque chose dont l'homme peut se passer, sans se blâmer ni s'amoindrir. Or, la Dialectique a eu cet effet, d'établir que le surnaturel répond à un besoin, à un appel, à une demande.

Il fallait — en outre et en même temps — maintenir au surnaturel le caractère transcendant qui fait que même le seul besoin de lui ne saurait être un besoin de nature. Ce point est le plus délicat, et sur lui se sont concentrées, dès le début des polémiques interminées. »

Polémiques interminées et du reste justifiées souvent, ajouterons-nous, par l'imprécision théologique des formules et des analyses blondéliennes.

Mais, pour que le fossé entre le naturel et le surnaturel soit toujours ouvert, il suffit que l'on ne puisse le franchir sans une intervention de la grâce divine. Or, c'est l'une des thèses de la théologie chrétienne que la grâce est offerte à tous les hommes, qu'elle travaille au fond de tous les cœurs. Si donc, on prend les hommes concrètement, on les prend avec cette aspiration, ce soulèvement, cet appel secret, que Blondel n'entend pas confondre avec la nature, mais qu'il rencontre dans l'homme réel, l'homme historique, ancien ou contemporain.

De fait, quand on fait réflexion sur les démarches de la prédication chrétienne, depuis ses origines jusqu'à nos jours, on constate que cette prédication a fait appel, dès le principe, sous une forme ou sous une autre, à des principes analogues à ceux qu'énonça Blondel. Quand S. Paul fait la dramatique description de l'homme écartelé entre le désir de sa raison et les poussées du « vouloir de la chair », quand il s'écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux et je fais le mal que je hais... Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? Grâces soient rendues à Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur » (Rom., VII, 14-25), c'est bien une sorte d'apologétique qu'il amorce, et cette apologétique a des traits de ressemblance avec celle qu'a construite le philosophe d'Aix. Quand les prédicateurs dépeignent la condition étrange de l'être humain, ses aspirations, ses déceptions, ses luttes, ses découragements, ses désespoirs, pour faire voir que *sans Dieu* l'on ne saurait avoir ni la paix, ici-bas, ni la félicité en l'autre vie, ni l'espoir de l'une ou de l'autre, ils font appel à un argument valable, et que la philosophie de Blondel exprime en disant

« que le besoin de l'homme dépasse tout ce que l'homme peut se donner, qu'il est en lui sans être entièrement ou uniquement de lui, qu'il est d'un autre ordre, et surnaturel. »

L. Cristiani.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Chanoine L.-E. Marcel. — **Dictionnaire de Culture religieuse et catéchistique.** — In-8 de 1000 p. sur 2 col., 1200 f., franco 1300 f. — Chez l'Auteur, curé-doyen de Prauthoy (Hte-Marne), c. c. : Dijon 57.65.

Les lecteurs de l'*Ami* qui se souviennent de la recension donnée le 21 avril 1938 (p. 252) seront heureux d'apprendre la mise au jour d'une nouvelle édition de cet excellent ouvrage, de ce précieux ouvrage, unique en son genre, comme on l'a souvent qualifié.

En tête, une liste d'appréciations venues des quatre coins de l'horizon, non seulement de France, mais depuis l'Océanie jusqu'à New-York. Elles sont impressionnantes. L'Auteur a eu à cœur de justifier cette faveur du public, en lui offrant une œuvre largement accrue — de plus de 230 pages — et vraiment informée et pratique. Dictionnaire de *Culture* religieuse, et non pas, avant tout, de *Science* religieuse, c'est ceci sans doute, mais c'est davantage et autre chose, ainsi qu'il le fait voir au mot *Culture religieuse*.

Il s'adresse d'abord à ceux qui ont mission d'enseigner la religion en formant la conscience chrétienne :

prêtres et catéchistes. Mais il convient à tous : croyants qui ont besoin d'être informés et encouragés dans leur foi, d'être mis au courant de ce qu'est actuellement l'Eglise en elle-même et par rapport aux diverses nations, et incroyants qui sont, la plupart du temps, des ignorants en matière religieuse. On le voudrait introduit dans tous les foyers cultivés. Dictionnaire et instrument d'étude et de ministère, on le voudrait aux mains de tous les séminaristes, de tous les prêtres adonnés au soin des âmes.

Dictionnaire et livre de lecture, tant certaines notices sont développées et intéressantes. Ouvrez-le au hasard, ou lisez le terme que vous cherchiez. Il y a des chances pour que vous ne vous en teniez pas là et ne fassiez pas comme l'héroïne de Dante et son ami qui « ce jour-là ne lurent pas plus avant ». C'est l'opinion de cet instituteur qui déclarait : « J'en fais mon livre de chevet et vous savez si d'ordinaire *on lit* un Dictionnaire... » Cette nouvelle édition a été mise au point de l'actualité la plus récente. Bien plus, très augmentée, et — c'est à noter — dans le corps même de l'ouvrage : nombreuses notices nouvelles de saints et de personnages divers (savants, écrivains, artistes) envisagés au point de vue chrétien. Evidemment tout n'y est pas, et l'on peut, selon son goût, regretter telle ou telle, ne disons pas omission, mais absence. Derniers renseignements statistiques et hiérarchiques sur toutes les nations (voyez *Canada, Chine, Etats-Unis, Allemagne)*, et les Missions ; articles nouveaux de doctrine (plus étendus) (voir *Création, Ecriture Sainte, Fin du monde, Etat totalitaire, Histoire des Religions)*, de liturgie, d'art. Réponses à des objections plus nombreuses (voir par ex., *Religion, Vœux)*, explication plus développée des paraboles (cette fois de toutes) et des évangiles des dimanches. Partout une apologétique ouverte ou sous-jacente et le souci de renseigner sur le terrain de la *pratique*. Voir par ex. les termes *Burettes, Cloches, Chemin de la Croix, Baptême, Communion, Confession, Confirmation, Cinéma, Croisade eucharistique, France missionnaire, Funérailles, Jeûne, Ordination, Mariage, Messe, Servant de messe, Samedi Saint, Noël,* etc.

N'oublions pas de mentionner la *Table synthétique* de termes rangés par catégories (12 pages). Elle facilitera l'utilisation du texte, en vue notamment de la catéchèse et de la prédication à longueur d'année. A la parcourir on se rendra compte que ce Dictionnaire peut tenir lieu de vingt ouvrages et renferme des choses qu'on ne trouve pas ailleurs, ou trouvées difficilement. — Recommandé à tous nos prêtres, curés et missionnaires, à tous les laïques cultivés, à tous les militants des Mouvements spécialisés, à tous les catéchistes.

P. Galtier, S. J. — L'habitation en nous des trois Personnes. Edition revue et corrigée. — In-8 de 263 p. — Rome, Pontificia Università Gregoriana, 1950.

Sur la 1re édition, parue chez Beauchesne en 1928, voir l'*Ami*, 1929, p. 296. Aucun changement n'est apporté dans la doctrine, dont la thèse est formulée en ces termes : « Sans la présence substantielle en nos âmes de la Sainte Trinité, pas d'explication de l'état de grâce qui soit adéquate et qui fasse droit aux exigences manifestes de la Tradition. » Telle est du moins la conviction qui anime ce livre, ajoute l'auteur, « dans l'œuvre de notre sanctification et dans notre union à Dieu, il n'y a pas de distinction à faire entre les trois Personnes. »

Cette position correspond certainement à un aspect essentiel du donné révélé. Réussit-elle à rendre compte de *tout* ce que contient la Tradition et surtout le Nouveau Testament ? De divers côtés on en a douté et la question reste ouverte. En ces régions théologiques difficiles, le P. G. a tracé sa route avec assurance ; il est parvenu à un sommet. D'autres voies d'accès peuvent être utilisées, qui sont exclues ici bien catégoriquement. Même après ce livre d'un maître, il reste encore place pour les initiatives des « perceurs de route ».

Marthe et Marie. Un message d'en haut. — In-8 de 358 p., 350 f. — Paris, Spes, 1949.

L'auteur anonyme de ce livre est une religieuse encore vivante qui, sur l'ordre de ses supérieurs a mis par écrit les révélations qu'elle croit avoir reçues de Notre-Seigneur, et que son directeur, anonyme lui aussi, livre au public.

Cette religieuse appartient à une Congrégation qui semble bien avoir quelque attache avec la famille de S. Vincent de Paul (cf. p. 6 et 311), une Congrégation active, où l'on s'occupe des pauvres, des orphelines, des malades, des œuvres de zèle dans les paroisses, des retraites pour jeunes filles et dames, etc. La religieuse est donc Marthe par ses nombreuses occupations extérieures ; elle est Marie par sa vie intérieure : d'où le titre de l'ouvrage.

Elle aurait été favorisée très fréquemment d'entretiens avec N.-S., et le « message d'en haut » qu'il lui confie remplit bien près de 300 p. C'est beaucoup. Dans l'ensemble, la doctrine spirituelle qui s'en dégage n'est pas erronée. La substance des avis dédiés aux prêtres (p. 215-230) et aux « âmes consacrées » (p. 231-293), mérite une attentive et humble méditation. Mais la fréquence des entretiens célestes, la mièvrerie des expressions dont se serait servi Jésus à l'égard de la religieuse et réciproquement, avec je ne sais quelle féminité attribuée au divin Maître, une certaine naïveté admirative dont le directeur fait montre dans l'Introduction, autorisent et commandent la réserve. Faire écrire de telles expériences pour en juger peut être utile en certains cas. Mais y avait-il lieu d'en livrer au public le récit intégral ? On peut en douter. A notre avis, cet ouvrage ne devra pas être propagé sans discernement ; il ne faudra l'introduire dans les couvents de femmes qu'avec une extrême prudence ; nombreuses sont les âmes que la lecture de ces pages pourrait jeter hors de la voie, et bien rares celles qui sauraient dégager de ces longs bavardages les quelques éléments essentiels qui pourraient sans danger être utiles à leur vie spirituelle.

Chan. Lemaitre. — **Faut-il communier souvent ?** — In-12 de 200 p. — Avignon, Aubanel père, 1949.

Que nos confrères lisent et fassent lire par leurs ouailles ce plaidoyer convaincu en faveur de la Communion quotidienne. La doctrine en est sûre, appuyée sur les enseignements de l'Eglise, dont les récents décrets (depuis Pie X) sont reproduits et expliqués. Les avantages de la fréquente Communion y sont bien exposés, ainsi que les conditions à remplir. Les objections sont réfutées. Des exemples pratiques sont donnés dans un dernier chapitre, mais sont aussi parsemés à travers le livre entier : l'auteur n'a eu qu'à les puiser dans les souvenirs de ses quarante années de mission à travers villes et bourgades de Normandie. Il y a ajouté de nombreuses citations empruntées à des auteurs récents ce qui donne à son livre le charme et l'efficace de l'actualité. Une quinzaine de reproductions photographiques rappellent les traits des plus notables apôtres de la Communion fréquente : saints, Papes, évêques, prêtres, religieux et laïcs.

Sœurs des Ecoles chrétiennes de Vorselaar. — **Cours d'Instruction religieuse pour le premier degré** : *Première partie*. — In-8 de 400 p., illustré, 90 f. belges. — Bibliotheca Alfonsiana, 97, rue de la Brabançonne, Louvain, 1949.

Il s'agit ici (c'est toujours le livre du maître) d'un